



L'écrivain Azouz Begag et Mamadou Sow ont écrit à quatre mains *Né pour partir*, paru l'an dernier aux éditions Milan. Photo Joël Philippon

Lyon

Azouz Begag continue de se battre pour que Mamadou Sow reste en France

L'écrivain et ancien ministre prend fait et cause pour ce jeune Guinéen qui a écrit un livre avec lui, frappé d'une Obligation de quitter le territoire français (OQTF).

Au salon du livre de Montreuil, le nom de Mamadou Sow figurait parmi tous les auteurs invités devant leur pile de livres. Depuis plusieurs mois, le jeune Guinéen et l'écrivain Azouz Begag, qui ont écrit ensemble *Né pour partir*, participent à des rendez-vous littéraires, interviennent dans des collèges et lycées de France et de Navarre. En Suisse également. En Allemagne peut-être puisque leur ouvrage paru aux éditions Milan, est en lice pour remporter l'équivalent du Goncourt des lycéens au pays de Goethe.

Finalement, après un périple au risque de sa vie qui l'a mené de Guinée Conakry à Lyon en passant par l'enfer de la Libye, Mamadou Sow est toujours en mouvement. Le jeune homme de 24 ans aspire pourtant à se poser. Pas facile. Une première Obligation de quitter le territoire français (OQTF) prononcée dans le

Var où il est arrivé en 2016, avait mis un terme à son apprentissage dans le cadre d'un CAP de boucher. L'authenticité des papiers transmis par les autorités consulaires guinéennes était remise en cause. Mais la marche en avant de quelqu'un qui a traversé la Méditerranée sur une embarcation de fortune ne se stoppe pas si facilement. Le jeune mineur non accompagné avait alors forcé le destin en gagnant Lyon et en obtenant un CAP en logistique, passé au lycée professionnel François Cevert d'Écully. Cet établissement fut sa chance à plus d'un titre. C'est là que, dans un atelier d'écriture, il a rencontré l'écrivain et ancien ministre Azouz Begag, jamais avare de ces interventions en milieu scolaire dont raffolent les élèves et leurs enseignants.

« C'était en 2019. En tant que géographe, sociologue de la mobilité et des migrations, ça me plaisait de faire travailler des jeunes sur le fait de se mettre en marche. Or, Mamadou Sow s'est tout de suite distingué. Il avait des choses à dire. J'ai donc proposé à la classe de travailler sur son histoire », rappelle celui qui a

été ministre de l'Égalité des chances dans le gouvernement de Dominique de Villepin (2005-2007).

« J'ai envoyé le bouquin à la préfète. Pas de réponse. Normalement, la courtoisie républicaine oblige à répondre »

La rencontre est fructueuse. Quelques années après, le livre *Né pour partir* paraît. Une chance et une responsabilité pour Mamadou Sow qui livre ainsi son récit. L'espoir de voir sa situation régularisée est alors décuplé. « J'ai envoyé le bouquin à la préfète. Pas de réponse. Normalement, la courtoisie républicaine oblige à répondre. J'ai pensé que c'était de mauvais augure », commente rétrospectivement Azouz Begag.

Effectivement, en date du 11 avril 2024, un nouveau refus de séjour assorti d'une OQTF a été signifié au jeune Guinéen écrivain. Qui ne laisse rien transparaître. « C'est sa manière de se protéger. Ils sont dans la protec-

tion permanente, ces jeunes », poursuit Azouz Begag qui ne renonce pas à croire en une issue favorable et vient d'écrire au ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin pour témoigner de l'intégration réussie du jeune Mamadou Sow et demander le retrait du refus de séjour. « Mamadou est d'une intelligence remarquable. C'est tout juste s'il ne s'exprime pas devant le public au passé simple. Il me voit jouer avec les temps, avec les mots et ça l'amuse beaucoup. Maintenant, il sait conjuguer le verbe choir. Ils ne sont pas nombreux les jeunes migrants qui utilisent ce verbe et qui sont capables de dire "Je ne veux pas que la France me laisse choir" », s'amuse avec sérieux l'écrivain auprès de qui Mamadou Sow est à bonne école.

Un autre gone

« Dans les années 1980, Azouz Begag publiait *Le gone du Chaâba* qui retraçait la vie d'un jeune, né de parents qui avaient immigré, vivant dans un bidonville aux portes de Lyon. Mamadou Sow est un autre gone, dont l'histoire fait partie intégrante de la nôtre », souligne son avocat Me

Jean-Philippe Petit qui a déposé un recours devant le tribunal administratif, mais aussi produit un recours gracieux envoyé à la préfète du Rhône.

Pour lui, l'ouvrage produit l'an dernier « possède des vertus pédagogiques et participera au devoir de mémoire, ainsi qu'aux exigences d'accueil et de secours inhérents au principe à valeur constitutionnel de fraternité ». Me Petit en profite pour souligner que « c'est à tort que M. Sow n'avait plus été considéré comme mineur dans le département du Var, ce qui avait anéanti ses efforts d'insertion professionnelle et ses études ». L'avocat revient également sur un faux document que le jeune manutentionnaire s'était procuré moyennant une somme sans doute non négligeable, afin d'obtenir un travail. Et d'appeler à « lui permettre de poursuivre sereinement son existence sur le territoire français ». « Après *Né pour partir*, tout ce qu'on peut souhaiter, c'est la parution d'un deuxième tome intitulé *Parti pour rester* », ajoute non sans humour l'avocat, qui veut y croire.

● Dominique Menvielle